

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le sept juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 30 juin 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise - Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. CHATAL Jean-Paul- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal

POUVOIRS : Mme LEVRAUD Françoise à M. BRIAND Jean-Yves
Mme PERRAUD Chantal à Mme GICQUIAUX Cécile

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D107 : Financement de l'acquisition d'un microtracteur auprès de la Société John Deer Financial

Le microtracteur affecté aux espaces verts datant de 1997 nécessite son remplacement en raison de son ancienneté.

La société John Deere propose de fournir un microtracteur pour un montant de 35 988 € et d'apporter, via sa filiale John Deere Financial et en collaboration avec le Crédit Agricole, un financement à la commune sous forme de prêt sans frais et sans intérêt remboursable en quatre échéances à compter de 2014. Le montant des annuités à échoir est de 8 997 €.

L'assemble est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt de la formule qui permet à la commune d'éviter d'avancer la totalité des fonds sur un exercice budgétaire,

- **Décide la souscription de ce prêt aux conditions suivantes :**

Montant : 35 988,00 €

Durée de remboursement : 37 mois

Périodicité des échéances : annuelle

Frais : 0,00 €

Taux : 0,00 %

- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents dans le cadre de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140707-2014D108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2014

Publication : 07/05/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

